

Mise aux voix, la modification de M. Jaenicke est rejetée sur division.

Après nouveau débat, et sur proposition de M. McIlraith, *il est résolu* de biffer le sixième alinéa du projet de rapport.

M. Adamson propose que l'alinéa suivant soit ajouté au rapport à titre de sixième alinéa:

Votre Comité estime que son mandat ne l'oblige pas, au stade présent, à présenter au Parlement un rapport détaillé sur toutes les clauses du traité; il ne juge pas non plus qu'il lui appartient de proposer des modifications au traité et au protocole. Toutefois, à son avis, les témoignages qu'il a recueillis suffiraient pour permettre aux hautes parties contractantes de rédiger de nouveau le traité d'extradition.

Plus tard, avec l'assentiment du Comité, M. Adamson retire sa proposition.

Le Comité convient d'insérer les mots "n'en est pas moins d'avis", dans le septième alinéa du projet de rapport.

Sur proposition de M. Léger, le rapport modifié est adopté sur division.

Sur proposition de M. Marquis,

Il est ordonné que ledit rapport modifié soit présenté à la Chambre.

Le Comité s'ajourne à 11 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.